



Frais de notaire pour l'achat d'un appartement

Par **Aby**, le **29/04/2008** à **17:31**

Bonjour, rnrnNous allons bientôt signer chez le notaire pour l'achat d'un appartement, le 9 mai plus exactement. Cependant nous aurons un léger retard concernant les fonds liés au paiement du notaire. (environ 15 jours) rnrnDoit-on obligatoirement payer la totalité des frais de notaire le jour de la signature ? rnrnNous avons un apport personnel de 2500 euros qui viennent compléter le prêt alloué au paiement des frais de notaire, qui est de 6100. rnrnPeut-on verser dans un premier temps 2500 euros et payer le reste 15 jours après. rnrnQuelles sont les raisons qui pourraient motiver une réponse négative de la part du notaire ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse. rnA bientôt rnrnAby

Par **Thierry Nicolaides**, le **29/04/2008** à **18:28**

ce que vous appelez des frais de notaire sont en réalité à 80 % des impôts que le notaire doit payer sur la vente à la signature .rnrnLe notaire ne vous fera malheureusement pas crédit et ne paiera pas ces impôts à votre placernrnDésolé pour vous rnrnThierry Nicolaïdès